**8ème Trail des 3 monts au pays des géants de Flandre**

Organisé par l'association MEVE de Saint Sylvestre Cappel

À l'assaut des plus hauts sommets des Flandres

**TRAIL DE 24,8 Km : TRAIL NATIONAL de l’ASCEET59**

**Départ** : 9h30 de la salle des fêtes de Saint Sylvestre Cappel. L'accompagnement à bicyclette (ou tout autre moyen de transport) est interdit.

**PARCOURS** : Il traverse les communes de Saint Sylvestre Cappel, de Sainte Marie Cappel et de Cassel. Il emprunte pour l'essentiel des chemins de terre et de nombreux terrains privés. Parcours exigeant et vallonné avec des passages difficiles. C'est notre parcours "Fétiche" par la beauté et la diversité des paysages.

**Inscriptions** : Les inscriptions par courrier devront nous parvenir au plus tard le mardi 25 septembre 2018. Le montant des droits d'inscription est fixé à 14 euros. Possibilité de s'inscrire le jour même, un supplément de 2 euros sera demandé.

**TRAIL DE 10,7 Km : aucune inscription le jour même !**

**Trail découverte : Compte pour le challenge des Monts de Flandre (9ème étape).**

**Navettes en bus :**Nous vous emmenons en bus vers Cassel. Après avoir retiré votre dossard à la salle des fêtes vous prendrez les bus stationnés devant l'église de Saint Sylvestre Cappel. Plusieurs navettes sont prévues de 9 heures à 9 heures 35.

**Sacs** : Nous transportons vos sacs du lieu de départ (grande maison à Cassel) vers l'arrivée salle des fêtes de Saint Sylvestre Cappel.

**Départ** : 10 heures de la grande maison à Cassel. L'accompagnement à bicyclette (ou tout autre moyen de transport) est interdit.

**Parcours** : Autorisation spéciale et unique pour ce jour sur le Mont de Récollets. Retour par Terdeghem.

**Inscriptions** : Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le mardi 25 septembre 2018. Le montant des droits d'inscriptions est fixé à 9 euros.

**AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR Même !**

**Assurance** : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA : Contrat 96 000 314 1029 souscrit par la Fédération Nationale du sport en milieu rural pour la garantie RESPONSABILITÉ CIVILE.

**Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les vols pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

**Procédure d'inscription** : L'épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non, née en 1999 ou avant pour le 24,8 km et née en 2001 ou avant pour le 10,7 km.

**Document OBLIGATOIRE** :

- Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass’ Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, également valable le jour de la course.

- Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaitre non-contre-indication à la pratique de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

- Je joins une copie de ma licence délivrée par l’UNSS ou l’UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire

- Je joins mon certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d’un an à la date de la compétition, ou sa copie.

**Ravitaillement** : Bières et ravitaillements copieux à l'arrivée.Deux ravitaillements sur le circuit des 24,8km : au premier passage du 7ème km et sur le retour au 18ème km.Un ravitaillement sur le circuit du 10,7km : au 6ème km

**Couverture médicale** : Les secouristes assureront l'assistance médicale sur le parcours. Il y aura également un poste de secours à l'arrivée

**Arrivée** : Arrivée face à la salle des fêtes pour les deux courses. Le temps limite pour parcourir les 24,8 Km du trail est fixé à 3 heures. Passé ce délai, les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités.

**Classement** : Un classement par catégorie sera réalisé. Les résultats seront mis en ligne sur le site [**www.traildestroismonts.fr**](http://www.traildestroismonts.fr) Remise des lots vers 12h à la salle des fêtes de Saint Sylvestre Cappel.

**Renseignements** : Philippe BOUCKSON : 06 86 13 91 05

**Récompenses** : Le tee-shirt du Trail sera distribué à chaque participant ainsi qu'une bouteille de 3 monts 33cl.

**Animations** : Animations sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

**Parking** : Un parking se situe au terrain de sport de Saint Sylvestre Cappel ainsi que rue de la Brasserie et sur le parc du tir à l'arc de la même rue.

**Remerciements** : Cette organisation se fait grâce à nos partenaires, aux communes de Cassel, Sainte Marie Cappel, Terdeghem et Saint Sylvestre Cappel, Aux 100 bénévoles, à Messieurs De Jenlis, Potisek, Debaecker et Mr Masson. Un grand MERCI à eux !